

## **MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Charles Rioux, conseiller (19 h)  
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)  
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

M. Denis V. Lachance, conseiller est absent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

**2023-11-351**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Formation COMBEQ : lotissement : 220.98 \$
- ✓ Embauche de M. Jordan Grenier-Proulx : conducteur camion de déneigement
- ✓ Programmation de travaux TECQ version 4
- ✓ Vente terrain M. Patrick Lessard : embauche d'un évaluateur par l'acheteur
- ✓ Fondation CLSC Suzor-Côté : achat poinsettias

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **DÉPÔT DE 2 ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs, tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, copie de ces états comparatifs ont été remis aux membres du Conseil le 6 novembre 2023.

### **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DU REGISTRE DES AVANTAGES DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil. Le registre des avantages reçus n'indique aucun avantage reçu.

### **RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS**

#### **Le conseiller, Sylvain Hinse**

- Chemins d'hiver : adapter sa conduite
- Compte-rendu de la soirée d'improvisation qui a eu lieu le 4 novembre
- Compte-rendu de l'activité «Frisson au sentier» du 28 octobre dernier
- Prochain événement Noël des enfants date à déterminer

#### **Le conseiller, Charles Rioux**

- Participation au souper Gastronomique de la Station Mont-Gleason le but est d'amasser des fonds
- Gleason a annoncé un investissement de 1 500 000 \$ pour la prochaine année

#### **La conseillère, Suzanne Gagnon**

- Concours de citrouilles décorées au sentier, 3 gagnants tirés au sort
- Vol au sentier de la boîte de dons

- Description des demandes de subvention faites pour le sentier
- Corvée d'automne au sentier, 3 bénévoles ont collaboré pour le ramassage des feuilles

**Le conseiller, Mario Hinse**

- Rien à rapporter

**Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Le 10 novembre aura lieu un activité sur l'Agriculture d'hier à aujourd'hui
- Siège au Conseil d'administration local de partenaires 12-18 pour garder la proximité avec les adolescents

**Le maire, Réal Fortin**

- Des dates de rencontre sont prévues pour la préparation du budget
- Budget MRC en préparation
- Vente de Gesterra
- L'équipe de déneigement est maintenant complète

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

Rien à signaler.

**2023-11-352**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-353**

**ADOPTION DES COMPTES**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Aréo-Feu	Vêtements service de sécurité incendie et équipements	8 254.60 \$
L'Arsenal	Réparation camion autopompe et camion-citerne	4 697.43 \$
Atou Recrutement	Recherche opérateur d'eau potable	2 529.45 \$
Batteries DM inc.	Achat de piles service incendie	222.13 \$
Bojak	Location plaque vibrante ponceau route Desrosiers	319.06 \$
cdware Technologies	Transfert de GPS camion déneigement et frais annuel	1 199.88 \$
Centre d'extincteur SL	Inspection annuel extincteurs	597.47 \$
Charest International	Réparation camion #6 et camion #2	327.66 \$
Chem Action	Achat pompes doseuses puits	9 948.79 \$
Climcô	Entretien préventif bureau, salle paroissiale, Pavillon et CPE	2 356.99 \$
Les Clôtures Victo	Rampe skate parc	3 305.53 \$
Couture Timber Mart	Accessoires gazébo, tablette pour serveur et asphalte froide	934.31 \$
Entreprise MO	Remplacement ponceaux Chemin de l'Aqueduc /Desrosiers, gravier inondations, petite pierre déneigement, location marteau roc côte à «Pino»	14 760.97 \$
Les Équipements JDR	Réparation camion #2	62.82 \$

Équipements Pro-Victo	Ciment et location d'équipement trottoir sur St-Joseph, location plateforme d'échafaud gazébo Pavillon Armand-Rousseau	567.46 \$
Gaudreau Environnement	Bac supplémentaire	207.45 \$
JU Houle	Rouleau de membrane réparation ponceau Chemin Craig	770.98 \$
Kopers	Abonnement annuel accès aqueduc et formation nouvel opérateur	264.44 \$
Librairie Renaud Bray	Livres bibliothèque	287.23 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #2	677.85 \$
Mission Impression	Publicité feuillet paroissiale	298.94 \$
PH Vitres d'autos	Vitre tracteur	524.42 \$
Pièces d'auto Allison	Produits entretien machineries	146.66 \$
Plomberie Denis Carignan	Nettoyage ponceau chemin de l'Aqueduc	2 020.23 \$
Productions Royal Pyrotechnie inc.	Feux d'artifices St-Jean-Baptiste	3 449.25 \$
Protection incendie CFS	Vérification annuelle appareils respiratoires service incendie	1 447.51 \$
Roger Bergeron	Taille haies de cèdres Pavillon Armand-Rousseau	1 552.16 \$
Roger Grenier	Chlore puits, outils garage, matériaux gazébo et réparation station d'eau potable	700.81 \$
Sablière de Warwick	Reconstruction descente à bateau Trois-Lacs	49 459.34 \$
Sablière Rollère inc	Sable réparation ponceaux	579.69 \$
S. eau S.	Remplacement pompe puits parc à l'ombre des Pins	1 615.39 \$
Sel Warwick	Sel à déglçage	3 849.68 \$
Sidevic	Matériaux gazébo Pavillon Armand-Rousseau et pièces camions de déneigement	615.38 \$
Signalisation Lévis	Achat signalisation	141.13 \$
Télébec	Domage fils travaux rang 7	1 233.28 \$
<b>Total</b>		<b>119 926.37 \$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 119 926.37 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'octobre 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 147 246.76 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 3 novembre 2023.

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

2023-11-354

### **Correction résolution numéro 2021-09-252 : dérogation mineure Madame Joanie Houle et Monsieur Ianick Durocher**

Considérant la résolution 2021-09-252 concernant une dérogation mineure pour la construction d'un garage et abri relativement à sa superficie;

Considérant qu'au plan de dérogation déposé par les demandeurs, la hauteur du bâtiment faisait également l'objet de la demande, à savoir une hauteur de 30 pieds 11 pouces;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la modification de la résolution 2021-09-252 de dérogation mineure de Madame Joanie Houle et Monsieur Ianick Durocher par l'ajout de la hauteur du bâtiment à 30 pieds 11 pouces;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande d'autorisation CPTAQ : aliénation des lots 5 498 693-P et 5 500 200-P**  
**La résolution 2023-11-355**

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la demande à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, préparée par Yves Drolet, mandataire pour Olivier Rancourt et Ferme Félimé S.E.N.C. dans le but d'obtenir de cette dernière, l'autorisation d'aliéner les lots 5 498 693-P et 5 500 200-P du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska ;

Considérant qu'Olivier Rancourt possède une propriété de 1,61 hectares correspondant au lot 5 500 200 ;

Considérant que Ferme Félimé S.E.N.C. possède une propriété de 133,74 hectares correspondant au lot 5 498 693 ;

Considérant que la demande consiste en un échange de parcelles de 3755m<sup>2</sup> entre les propriétaires ;

Considérant que l'échange permettrait à Olivier Rancourt d'acquérir une parcelle de terrain adjacente à sa résidence, peu propice à l'agriculture et doté d'un bâtiment ;

Considérant que l'échange permettrait à Ferme Félimé S.E.N.C. d'acquérir une parcelle correspondant à un accès aux champs et à une surface exploitable d'un point de vue agricole ;

Considérant qu'une demande doit être déposée à la CPTAQ puisque Olivier Rancourt et Ferme Félimé S.E.N.C. conserveraient des parties de terrain réputées contiguës ;

Considérant que la transaction aurait pour conséquence d'optimiser les usages pratiqués sur chacun des terrains ;

Considérant les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir:

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>	
Le potentiel agricole des lots	4-5TP 3-3T 5-2RT 5-6RT 4-4TP
Le potentiel agricole des lots avoisinants	Similaire au potentiel agricole des lots visés par la demande
Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	5 500 200 : Limitées 5 498 693 : Multiples
Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Optimisation du potentiel agricole et effet nul sur les lots voisins
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucun changement
La disponibilité d'autres emplacements de	Non applicable

nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun changement
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun changement
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Aucun changement
L'effet sur le développement économique de la région	Non significatif
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non significatif

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la demande d'autorisation de Yves Drolet, mandataire pour Olivier Rancourt et Ferme Félimé S.E.N.C. dans le but d'obtenir de cette dernière, l'autorisation d'aliéner les lots 5 498 693-P et 5 500 200-P du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-356**

**Refacturation fosse inaccessible frais supplémentaires**

Il est proposé le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la refacturation des frais supplémentaires de fosse inaccessible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-357**

**Formation COMBEQ : lotissement : 220.98 \$**

Il est proposé la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'inspecteur en bâtiment, Félix Hamel-Small, à participer à la formation COMBEQ « Lotissement » pour la somme de 220.98 \$, plus les taxes applicables. Ce coût représente la partie payable par la municipalité de Tingwick considérant que la facture est partagée avec la municipalité de Chesterville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2023-11-358**

**Achat chaufferette station d'épuration**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'effectuer l'achat d'une chaufferette à la station d'épuration de l'entrepreneur électricien Jean-Marc Laroche, pour la somme de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

**2023-11-359**

**Paiement emploi temporaire M. Maxime Boutin : ouvrier municipal**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le paiement des frais encourus par M. Maxime Boutin, à la suite de travaux de voirie effectués.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

**Demande de prix approvisionnement en diesel pour l'année 2024  
La résolution numéro 2023-11-360**

Sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de demander des prix pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-361 Frais de cellulaire ouvriers pour le déneigement : 30 \$/mois**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu qu'un montant de 30 \$/mois soit remis aux ouvriers du déneigement pour l'utilisation de leur cellulaire pendant leur contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-362 Achat souffleuse trottoirs**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat d'une souffleuse pour les trottoirs des Équipements Agricoles Phaneuf, au montant de 2 618.10 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

**2023-11-363 Embauche de M. Jordan Grenier-Proulx : conducteur camion de déneigement**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'embaucher Monsieur Jordan Grenier-Proulx pour effectuer le déneigement pendant la saison hivernale 2023-2024. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ L'agriculture d'hier à aujourd'hui : invitation
- ✓ Cuisines collectives Bois-Francs : remerciements au don offert
- ✓ La Grande Semaine des Tout-Petits : invitation au mouvement

**ADMINISTRATION**

**2023-11-364 Demande de location gratuite location salle comité galette**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick offre gratuitement la location de la salle lors des activités du souper galette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-365 Résolution autorisant à déposer une requête en désistement total de l'avis d'expropriation au Tribunal administratif du Québec relativement à la propriété située au 2545, chemin Craig**

Considérant qu'un litige est né entre le propriétaire de l'immeuble situé au 2545, chemin Craig et la municipalité quant à la ligne de propriété des lots;

Considérant que la municipalité a entrepris un processus d'expropriation d'une partie du lot appartenant au propriétaire par la publication d'un avis d'expropriation en date du 11 décembre 2020;

Considérant que le propriétaire a déposé une demande introductive d'instance

en contestation du droit de l'expropriante à l'expropriation dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 415-17-001585-201;

Considérant que le certificat de piquetage réalisé par l'arpenteur-géomètre Charles Tousignant, le 24 mai 2023, sous le numéro 1432 de ses minutes;

Considérant que les parties ont convenu de régler le litige à l'amiable;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une requête en désistement total de l'avis d'expropriation au Tribunal administratif du Québec afin que ce tribunal autorise la municipalité à se désister en totalité de l'avis d'expropriation publié en date du 11 décembre 2020;

Considérant que les membres du conseil jugent qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser le dépôt de cette requête;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que le conseil de la Municipalité de Tingwick autorise la firme d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur s.e.nc.r.l. à déposer, pour et au nom de la municipalité, une requête en désistement total de l'avis d'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec afin que ce tribunal autorise la municipalité à se désister en totalité de l'avis d'expropriation publié en date du 11 décembre 2020 relativement à l'immeuble situé au 2545, chemin Craig;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **2023-11-366**

#### **Autorisation de retenir les services d'un consultant pour l'implantation des barrières et autres systèmes avec les municipalités avoisinantes du Lac des Trois-Lacs**

Considérant que les municipalités qui sont de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RIRPTL) ont demandé au conseil d'administration de les aider à monter un projet commun pour implanter les barrières aux descentes municipales autour des lacs;

Considérant que le conseil de la RIRPTL a soumis leur contrainte de manque de temps et de connaissance sur le dossier;

Considérant qu'une demande d'offre de service a été demandée à Marie-Christine Picard, consultante en environnement pour un accompagnement pour la mise en place et l'opérationnalisation d'une station de lavage et de trois barrières mécanisées levantes automatisées autour du lac des Trois-Lacs;

Considérant que l'offre de service est au montant total de 29 800 \$, pour la fin 2023 au montant de 14 300 \$ et début 2024 au montant de 15 500 \$;

Considérant que lors de la rencontre de RIRPTL, il a été proposé de séparer les coûts de cette façon : 25 % Saint-Rémi-de-Tingwick, 25 % pour Tingwick et 50 % pour Val-des-Sources;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que le conseil autorise de payer 25 % des frais de la consultante Marie-Christine Picard, soit 3 575 \$ en 2023 et 3 875 \$ pour 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **2023-11-367**

#### **Participation projet guirlande collective de drapeaux de souhaits : RAVIR**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu de participer financièrement et conjointement avec l'école Saint-Cœur-de-Marie pour la somme de 250 \$ chacun, au projet de guirlande collective de drapeaux de souhaits au regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR), par les enfants de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Participation dîner des fêtes : FADOQ le 10 décembre : 30 \$/personne  
La résolution numéro 2023-11-368**

Considérant que le Club Fadoq invite la Municipalité de Tingwick à participer à un dîner de Noël le 10 décembre 2023;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick participe au dîner de Noël du 10 décembre 2023 par l'achat d'un billet au coût de 30 \$/ personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-369**

**Participation dîner Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame de la paix de Tingwick : 26 novembre 2023 : 30\$/personne**

Considérant que les Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame-de-la Paix invite la Municipalité de Tingwick à participer à la fête des jubilaires le 26 novembre 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la fête des jubilaires du Cercle Notre-Dame-de-la-Paix le 26 novembre 2023 par l'achat d'un billet au coût de 30 \$/personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-370**

**Avis de motion règlement #2023-426 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2018-388**

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Gagnon que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2023-426 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2018-388.

Un projet de règlement est remis séance tenante.

**Présentation du règlement #2023-426 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2018-388**

La conseillère Suzanne Gagnon présente le projet de règlement #2023-426 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2018-388

À compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'an 2024, le montant de la rémunération annuelle versée aux élus municipaux, pour les services qu'ils rendent à la municipalité et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, est établi comme suit :

- Le maire recevra la somme annuelle de 13 425.54 \$, dont 8 950.38 \$ à titre de salaire et 4 475.16 \$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction;
- Chaque conseiller recevra la somme annuelle de 4 587.18 \$ dont 3 058.20 \$ à titre de salaire et 1 528.98 \$ en compensation pour les dépenses inhérentes à leur fonction;
- Que les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire soient défrayées à 60 \$ par réunion en salaire.

À chaque 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, ces montants seront bonifiés de 3 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-371**

**Demande de contribution année 2024 Partenaires 12-18  
Centre-du-Québec : 4235.10 \$**



Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick adhère à Partenaires 12-18 pour l'année 2024 pour une contribution de 4 235.10 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande de participation à l'édition 2024 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi  
La résolution 2023-11-372**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 1 500 \$ pour sa participation à l'édition 2023 du programme Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-373**

**Embauche de Madame Lynda Lecours technicienne en administration**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'embaucher Madame Lynda Lecours à titre de technicienne en administration pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions et avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-374**

**Demande de contribution financière : Fondation Philippe Laprise complément TDAH**

Considérant une demande de contribution financière de la Fondation Philippe Laprise pour la sensibilisation au TDAH

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de refuser la demande de contribution financière à la Fondation Philippe Laprise complément TDAH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-375**

**Formation incendie : David Gosselin, directeur et Francis Cantin, officier 16 décembre : 100 \$/personne**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'autoriser David Gosselin, directeur et Francis Cantin, officier à participer à la formation incendie le 16 décembre 2023, au coût de 100 \$/personne. Les frais inhérents leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-376**

**Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration : reddition de compte 2023 : 35 000 \$**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Circonscription : Drummond - Bois-Francis

Numéro de dossier : JJV63649 – 39025 (17) – 20230517-026

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 227 292.00 \$, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-377**

**Offre de service Kopers : programmation registre journalier eau potable : 920 \$ plus les taxes applicables**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de services de Kopers pour la programmation du registre journalier en eau potable, au coût de 920 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-378**

**Approbation embauche d'urgence : Aquatech taux horaire**

Considérant que la firme Aquatech offre des services professionnels en assistance technique et en opération d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement;

Considérant que l'opérateur en place a quitté son poste avec un avis de 2 jours;

Considérant l'urgence de la situation et avec l'accord verbal de tous les membres du conseil l'embauche de la firme Aquatech a été faite temporairement en attendant un offre de service;

Considérant qu'Aquatech assurera entre autres :

- l'échantillonnage et suivi de l'eau potable et des eaux usées
- la gestion des résultats d'analyses de laboratoire
- l'entretien de routine de bases des équipements

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'approuver l'embauche temporaire d'Aquatech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Stationnement interdit Chemin du Mont-Gleason d'un côté du 278 au 304 et Chemin du Hameau en totalité des deux côtés  
La résolution numéro 2023-11-379**

Considérant une demande des résidents du chemin du Mont-Gleason et chemin du Hameau afin d'interdire le stationnement en tout temps;

Considérant qu'à proximité, la Station du Mont-Gleason est un centre récréotouristique hivernal avec une clientèle de plus de 145 000 visiteurs pendant l'hiver;

Considérant qu'en raison de l'achalandage dû à la circulation, ce secteur devient non-sécuritaire pour les résidents;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick interdise le stationnement sur le chemin du Mont-Gleason d'un côté de l'intersection avec le Chemin de Warwick jusqu'au numéro civique 304, Chemin du Mont-Gleason ainsi que sur le chemin du Hameau, en totalité des deux côtés, avec la signalisation prévue à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-380**

**Politique de rémunération des employés : Municipalité de Tingwick**

Considérant que le marché économique et de l'emploi sont en pleine ébullition et que les organisations doivent revoir leurs politiques internes qui traitent des salaires de leurs travailleurs;

Considérant que la politique de rémunération a pour objectif de rassembler l'ensemble des éléments concernant le salaire offert aux employés au sein de l'organisation et d'en établir les règles de gestion et d'intégration;

Considérant que la politique de rémunération directe est un outil de gestion des ressources humaines éthiques et essentielles permettant de favoriser l'équité interne et externe;

Considérant que la mise en place d'une politique de rémunération facilite, entre autres, le recrutement, la fidélisation de la main-d'œuvre, l'augmentation du sentiment d'appartenance et de la cohésion des travailleurs ainsi que le respect des exigences légales en vigueur et le contrôle des coûts de la masse salariale;

Considérant qu'il appartient aux membres de la direction de l'organisation municipale de promouvoir le maintien et la saine gestion de la politique de rémunération directe;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick adopte la présente Politique de rémunération, dont les objectifs généraux visent à :

- définir les règles en matière de rémunération;
- préserver la compétitivité de l'organisation sur le marché du travail;
- faciliter le déploiement des stratégies organisationnelles ou l'atteinte d'objectifs organisationnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-381**

**Souper de Noël employés : 25 novembre : budget**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les dépenses pour le dîner de Noël des employés qui aura lieu samedi le 25 novembre 2023 à compter de 11 h au Quille-O-Rama de Victoriaville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Achat décorations de Noël : 500 \$ et installation 250 \$  
La résolution numéro 2023-11-382**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat de décorations de Noël pour les bâtiments municipaux pour un montant de 500 \$ et d'accorder un montant de 250 \$ pour l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-383 Demande de prix ramonage de cheminées pour l'année 2024**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des prix pour le ramonage de cheminées pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-384 Fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que le bureau administratif soit fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-385 HB Archiviste : gestion des documents et archives 2024**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la municipalité retienne les services de HB Archivistes pour sa gestion de documents et de ses archives pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-386 Organisation fête de Noël des enfants le 10 ou le 17 décembre 2023**

Considérant l'organisation de la fête de Noël des enfants 2023;

Considérant les diverses activités offertes lors de cette fête, tels jeux gonflables, maquilleuse, grignotines, conte de Noël et présence du Père Noël;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'organisation de la fête de Noël des enfants soit le 10 ou le 17 décembre 2023, pour un budget n'excédant pas 1 800 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-387 Approbation réunion conseil pour l'année 2024**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi, ou le mardi selon les congés fériés, et débiteront à 19 h :

15 janvier	5 février	4 mars
1 <sup>er</sup> avril	6 mai	3 juin

2 juillet  
7 octobre  
9 décembre (budget)

5 août  
4 novembre

3 septembre  
2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-388**

**Offre d'emploi entretien patinoire**

Sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu de publier l'offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire dans le prochain Rassembleur, page Facebook ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande d'asphaltage Chemin de l'Aqueduc : Vignoble les côtes du Gavet**

Cette demande sera discutée au budget 2024.

**2023-11-389**

**Service de garde impayée : dossier #D6080**

Considérant qu'un utilisateur du service de garde n'a pas acquitté la somme de 42.05 \$ et ce, malgré les nombreux avis de rappel transmis;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de retenir les services d'une agence de recouvrement pour des factures impayées au montant de 42.05 \$, du client #D6080.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-390**

**Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : demande de financement 204 \$**

Considérant que Moisson Mauricie/Centre du Québec demande une aide financière pour l'année 2024;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 204 \$ à titre d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-391**

**Demande Chevaliers de Colomb : guignolée : service de sécurité incendie, prêt de vestes de sécurité et prêt de cônes orange**

Considérant la tenue de l'activité de la guignolée du 26 novembre 2023, organisée par les Chevaliers de Colomb - Conseil 6479 de Tingwick et de St-Rémi;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité de cette activité, les Chevaliers de Colomb demandent que le Service de sécurité incendie avec les camions soient présents ainsi que le prêt de vestes de sécurité et de cônes orange;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande des Chevaliers de Colomb pour l'activité de la guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-392**

**Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**

Sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick :

- présente le projet de réaménagement et mise à niveau des infrastructures au Pavillon Armand-Rousseau afin que la Municipalité de Tingwick puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- que la Municipalité de Tingwick s'engage à conclure une entente de service dans le cadre du projet du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-393**

**Achat module de jeu et balançoire : Pavillon Armand-Rousseau : Jambette : 89 195.92 \$**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat de module de jeu et balançoire au Pavillon Armand-Rousseau de l'entreprise Jambette au montant de 89 195.92 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-394**

**Paiement d'une partie de la dernière facture de M. Olivier Précourt**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le paiement d'une partie de la dernière facture de M. Olivier Précourt, opérateur d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-395**

**Participation 24 novembre reconnaissance Municipalité amie des enfants : 30 \$**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la reconnaissance municipalité amie des enfants le 24 novembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-396**

**Programmation de travaux TECQ version 4**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que :

- la Municipalité de Tingwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-joint comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-397**

**Vente terrain M. Patrick Lessard : embauche d'un évaluateur par l'acheteur**

Considérant que la MRC d'Arthabaska n'offre pas le service d'évaluation de terrain pouvant être vendu par la municipalité;

Considérant que M. Patrick Lessard désire acquérir l'ancienne assiette de chemin en face de chez lui;

Considérant que la municipalité doit obtenir un coût réel pour vendre une de ses propriétés;

Considérant que l'embauche d'un évaluateur occasionne des coûts supplémentaire pour la municipalité;

En conséquence, sur par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à M. Patrick Lessard de rembourser les coûts relatifs à cette évaluation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-11-398**

**Fondation CLSC Suzor-Côté : achat poinsettias**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick achète deux poinsettias de 9 pouces au profit de la Fondation Suzor-Côté pour la somme de 49 \$/chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : remerciement pour l'installation d'une lumière au coin des Chemins de la Station et de Warwick et la propreté de la cour arrière de la municipalité.

**2023-11-399**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la

conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la présente séance soit close.  
(19 h 50).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-11-353, 2023-11-357, 2023-11-358, 2023-11-359, 2023-11-361, 2023-11-362, 2023-11-363, 2023-11-364, 2023-11-365, 2023-11-366, 2023-11-367, 2023-11-368, 2023-11-369, 2023-11-371, 2023-11-372, 2023-11-373, 2023-11-375, 2023-11-377, 2023-11-378, 2023-11-379, 2023-11-381, 2023-11-382, 2023-11-385, 2023-11-386, 2023-11-388, 2023-11-389, 2023-11-390, 2023-11-391, 2023-11-393, 2023-11-394, 2023-11-395 et 2023-11-398.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & greffière-trésorière**

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%